



Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le 29.04.2021
ID : 022-200056703-20210423-DB20210402-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2021-04-02

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un le vingt-trois Avril à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 16 Avril 2021, se sont réunis en visioconférence ou à défaut en audioconférence sous la Présidence de Monsieur Joël BATARD Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Joël BATARD, Loïc TARDY, Martine BOSCHER, Roger FERRET, Isabelle DESFEUX, Anthony HOURDEL, Nelly MORO, Jean Luc BERTRAND, Stéphanie RAPINEL, Jean Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Eliane LALANDEC, Marie Pierre COLLIN, Monique LE VEE Claudine MIZZON, Gilles GUILLAUME, Pascal URO, Olivier LE DU, M. Jean Manuel HERGAS, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Laetitia MORIN, Pierrick LE NOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Hélène HUET-LE PROVOST, M. Grégory ETIENNE Patricia BRIAND- FALLER, Alexis LEBRAT, Magaly KUBICKA.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

M. Yannick ORHAN donne procuration à M. Anthony HOURDEL
Mme Dominique FAINZANG donne procuration à Mme Michèle CARMES
Mme Florence CHEVILLARD donne procuration à M. Loïc TARDY
Mme Fanny DELVALLE donne procuration à Mme Laetitia MORIN

Excusés :

SECRETARIE DE SEANCE : Madame Stéphanie RAPINEL

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Après l'ouverture de la séance un problème technique intervient, mauvaise qualité sonore, bande passante médiocre, ne permettant pas la bonne tenue du Conseil Municipal en distanciel dans ces conditions.

A la demande des membres de l'opposition « Alternative 2020 » et en accord avec les membres de la majorité, Monsieur le Maire, propose aux conseillers municipaux de se réunir en présentiel à 20 h à la Sal Tremlez, cette salle dispose d'une jauge adaptée afin de respecter le protocole sanitaire en vigueur (selon la loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise adoptée le 6 Novembre 2020).

(Le lien et l'heure du rdv sont inscrits via l'outil utilisé « ZOOM » à l'ensemble des élus avant la suspension de séance et doublé d'un appel téléphonique aux têtes de liste des deux groupes minoritaires).

- La séance est donc suspendue de 19 h à 20 h -

Sur proposition du Maire :

L'an deux mille vingt et un le vingt-trois Avril à vingt heures, les conseillers municipaux de Pordic se sont réunis à la Sal Tremlez sous la Présidence de Monsieur Joël BATARD Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Joël BATARD, Loïc TARDY, Martine BOSCHER, Roger FERRET, Isabelle DESFEUX, Anthony HOURDEL, Nelly MORO, Jean Luc BERTRAND, Stéphanie RAPINEL, Jean Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Eliane LALANDEC, Marie Pierre COLLIN, Monique LE VEE Claudine MIZZON, Gilles GUILLAUME, Pascal URO, Olivier LE DU, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Laetitia MORIN, Pierrick LE NOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Hélène HUET-LE PROVOST, M. Grégory ETIENNE Patricia BRIAND- FALLER, Alexis LEBRAT, Magaly KUBICKA.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

M. Yannick ORHAN donne procuration à M. Anthony HOURDEL
Mme Dominique FAINZANG donne procuration à Mme Michèle CARMES
Mme Florence CHEVILLARD donne procuration à M. Loïc TARDY
Mme Fanny DELVALLE donne procuration à Mme Laetitia MORIN
M. Jean Manuel HERGAS donne procuration à M. Joël BATARD

ABSENTS : Magaly KUBICKA, Alexis LEBRAT

SECRETARE DE SEANCE : Madame Stéphanie RAPINEL

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

2. Rétrocession de la rue des Mouettes :

Rapporteur : Madame Stéphanie RAPINEL, Adjointe à l'Urbanisme

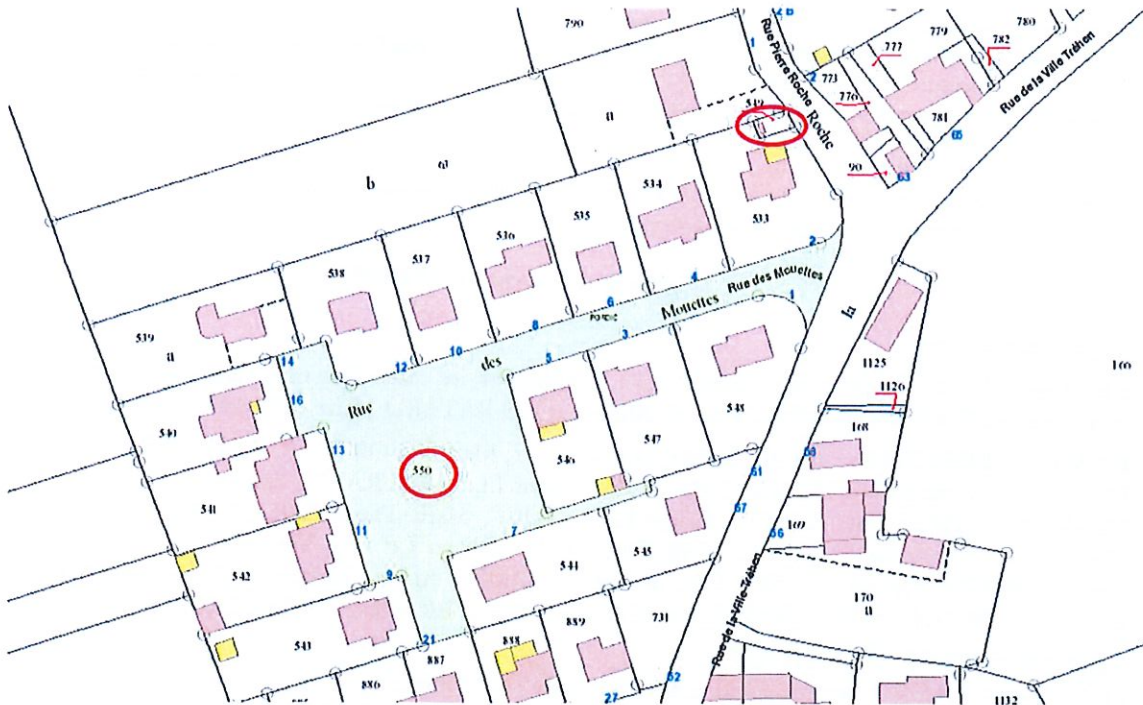
Le lotissement dénommé « Le Gros Chêne » a été autorisé par arrêté en date du 20/12/1979 au profit de la société Les Résidences Maine Bretagne. Il correspond à la rue des Mouettes.

Conformément au dossier de lotir, il convient de récupérer la voirie et espaces communs à savoir les parcelles cadastrées ZI 550 (3413 m²) et ZI 549 (34 m²).

L'extrait K BIS sollicité auprès du tribunal de commerce de Laval en 2017 mentionne que la société Les Résidences Maine Bretagne a été radiée le 20/04/1993 suite à un apport fusion à la société Sonkad. Il s'avère que cette société fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire. La Ville de Pordic a donc saisi le mandataire judiciaire (SELARL SLEMJ et associés de Laval) en charge du dossier.

A la réception de la délibération, le mandataire judiciaire saisira le juge commissaire afin qu'il autorise la cession.

L'ordonnance rendue, le notaire sera saisi afin de régulariser cette cession au prix de l'euro symbolique (frais d'acte à la charge de la commune).



Vu l'avis favorable rendu par la commission « bâtiments et espaces publics, voies et réseaux, urbanisme et aménagements » réunie le Mercredi 14 avril 2021 à 18 h 30 salle du Conseil en visioconférence.

Envoyé en préfecture le 27/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID : 022-200056703-20210423-DB20210402-DE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents aux conditions précitées.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël BATARD.



